

Commune de Guichainville

FLASH FÉVRIER 2022



ELECTIONS - PROCURATIONS

Les élections présidentielles auront lieu **les 10 et 24 avril 2022.**

Dates à retenir :

Mercredi 2 mars à minuit : date limite d'inscription sur les listes électorales au moyen de la téléprocédure.

Vendredi 4 mars : date limite d'inscription sur les listes électorales hors téléprocédure.

PROCURATIONS : La télé-procédure Maprocuration est entrée en service le 6 avril 2021. Elle est ouverte au public pour tous les scrutins et accessible à l'adresse : www.maprocuration.gouv.fr

A savoir : Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne.

Vous trouverez toutes les informations au verso de ce Flash



SURCONSOMMATION D'EAU

Vous avez reçu un courrier de votre distributeur d'eau, vous alertant d'une possible surconsommation d'eau ? Dès que vous êtes informé de votre consommation anormale d'eau, **vous avez 1 mois** pour faire réparer la fuite par un plombier professionnel.

Vous devez fournir dans le mois qui suit la réception de votre facture d'eau, la preuve de la réparation de la fuite ainsi que sa localisation.

Vous trouverez au verso de ce Flash, la procédure à suivre en cas d'anomalie.



RAPPEL HORAIRES DE TONTE ET BRICOLAGE

Dans de nombreux flashes, nous vous rappelons les horaires pour jardiner, bricoler... Vous êtes nombreux à les respecter et nous vous en remercions.

Pour les quelques personnes qui n'ont pas pris connaissance de ce document, nous vous rappelons que :

Toute activité de rénovation, bricolage et/ou jardinage, à l'aide de tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, scie, bétonnière, compresseur etc.... sont autorisées :

Du lundi au vendredi :

De 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h.

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Interdiction le dimanche et jours fériés



ARRIVÉES AU PAVILLON DE SANTÉ

Mme Joumana RIZK, *Orthophoniste.*

Prochainement, M. Dany EL KHOURY, *Gynécologue.*



NOUVEAU ! MARCHAND DE FRUITS ET LÉGUMES

Le nouveau marchand de fruits et légumes « Mizrana Primeur » sera présent **tous les samedis matin à partir du 26 février** sur le parking de la Mairie.



RÉCUPERATEUR D'EAU


Le CCAS décide d'accorder une aide pour l'achat d'un récupérateur d'eau égale à 50% de la dépense, limitée à **50€ par foyer**. Sur présentation de la **facture** et d'un **justificatif de domicile**.

Qu'est ce qu'une « consommation anormale d'eau » ?

Une consommation anormale doit excéder le double de votre consommation moyenne habituelle.

Et cette consommation moyenne est calculée sur les 3 dernières années de facturation d'eau de votre logement. En cas de dégrèvement, vous serez donc exonéré de l'excédent au-delà du double de votre consommation moyenne.

evreuxportesdenormandie.fr

 **N°Vert** 0 809 109 709

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

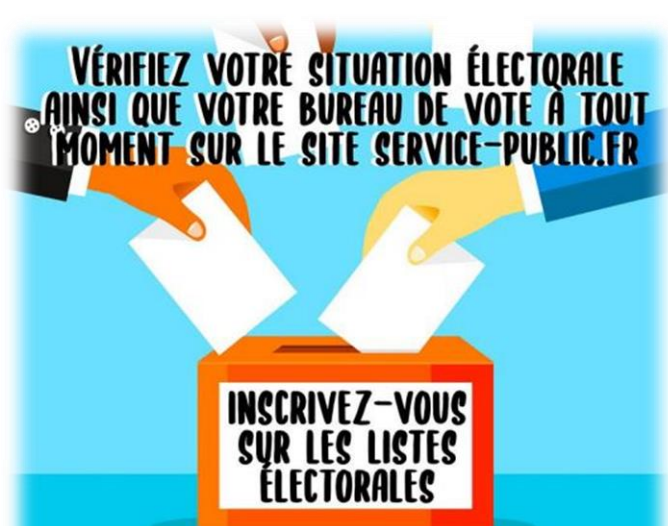
Quelles sont les fuites prises en compte pour bénéficier de cette loi ?

Cette loi s'applique aux fuites sur canalisation d'eau potable après compteur.

Sont exclues : les fuites dues à des équipements sanitaires (chasse d'eau), de chauffage, des appareils ménagers et leurs joints de raccord, piscine, système d'arrosage, surpresseurs fosses septiques.

Combien de fois peut-on avoir recours à cette loi ?

Vous pouvez bénéficier du dégrèvement à chaque fois que votre surconsommation remplira les conditions requises. Aucune limite n'est fixée.



**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**

**INSCRIVEZ-VOUS
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 4 MARS 2022

(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12669*02 À TÉLÉCHARGER SUR SERVICE-PUBLIC.FR)

**ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES
10 ET 24 AVRIL 2022**



Ce qui change pour l'électeur à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.
- Un nouveau modèle de Cerfa doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration ; si les adresses postales ne sont plus demandées, le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire.
- L'électeur peut retrouver son NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) de service-public.fr
- Le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues.

Téléprocédure « Maprocuration » : les fonctionnalités de la téléprocédure sont enrichies

- L'électeur est informé, dès la saisie de sa demande, de la validité des données renseignées ; la validité de sa procuration est confirmée par courriel quelques minutes après son passage devant une autorité habilitée (policier, gendarme, agent consulaire).
- L'électeur peut désormais demander en ligne la résiliation de la ou des procurations qu'il a données. Comme pour une demande de procuration, il doit ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider la demande.